

**DATE DE CONVOCATION** : 19 JANVIER 2017

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER – J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – P. ORMECHE – P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : E. RAMBEAU donne pouvoir à M. CLERC – S. HIBON-MINET donne pouvoir à K. GAI – C. MESLIER donne pouvoir à C. FULPIN – S. LABROUSSE donne pouvoir J.L. LEVESQUE.

**CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT**: E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – C. MESLIER – S. LABROUSSE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**: M.A. CHEVALIER

**OBJET : RECENSEMENT DES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2016**

**VU** l'article 133 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur publie, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés publics conclus l'année précédente,

**VU** l'arrêté du 21 juillet 2011 relatif au recensement économique de l'achat public,

**VU** la Directive Européenne n° 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics qui rend obligatoire la production d'un rapport statistique tri annuel que l'Etat français devra produire au plus tard le 18 avril 2017,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**VU** le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif marchés publics notamment l'article 141 concernant les dispositions relatives au recensement des marchés publics. Il dispose que « l'observatoire économique de la commande publique (OECPP) effectue chaque année, sur la base des informations transmises par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, un recensement économique des contrats de la commande publique dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie ». Cet arrêté n'a pas encore été pris. Toutefois, les textes antérieurs demeurent applicables en vertu du principe de continuité du droit.

**VU** les conditions définies par arrêté ministériel à savoir la séparation des marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services,

**CONSIDÉRANT** que pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches définies par arrêté ministériel,

Le Conseil Municipal **PAR 23 VOIX POUR** prend acte de la liste des marchés publics suivante :

SERVICES				
Numéro	Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal
<i>Tranche de 25 000 € à 89 999 € HT</i>				
2016-02	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg	29/09/16	Hangar 21	16 000
2016-03	Marché d'assurances 2017-2020			
	Lot 1 - Dommages aux biens et risques annexes	16/12/16	SMACL	79 031
	Lot 2 - Responsabilités et risques annexes	16/12/16	SMACL	79 031
	Lot 3 - Véhicules à moteur et risques annexes	16/12/16	SMACL	79 031
	Lot 4 - Protection juridique	16/12/16	SMACL	79 031
	Lot 5 - Protection fonctionnelle des agents et des élus	16/12/16	SMACL	79 031

TRAVAUX				
Numéro	Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal
<i>Tranche de 25 000 € à 89 999 € HT</i>				
2016-01	Assainissement du Bain des Dames	04/05/16	SOGEA ATLANTIQUE	16 710
<i>Tranche de 90 000 € à 5 224 999 € HT</i>				
2016-04	Extension d'un réseau d'assainissement collectif			
	Lot 1 - Canalisations	28/12/16	SOGEA ATLANTIQUE	16 710
	Lot 2 - Postes de relevage	28/12/16	SAUR CENTRE OUEST	87 170

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Jean-Louis LEVESQUE